

**MAIRIE DE PARNAC**  
(Indre)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-213601503-20220520-2022200502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Délibération du Conseil Municipal

**N° 2022-05-20-02**

**Objet : projet de déplacement de chemin aux 5 routes**

Le vingt mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 13 mai 2022

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M DEJOIE Jérôme, CABENET Gilles, de PASTRE Jacques, Mme LIAUME Alexandra, Mme CHANTELOUP Armelle.

Absents excusés : LEMAIGRE Nicolas, AUGENDRE Fabien, DUFAU Marie-Thérèse, M GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, ZURLOHE Frank, M SOLVEL François.

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine, DUFAU Marie-Thérèse à CHANTELOUP Armelle, GAUMET Jean-Louis à CABENET Gilles.

Secrétaire de séance : Alexandra LIAUME

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc photovoltaïque qui sera situé au lieu-dit les 5 routes, le porteur de projet envisage de modifier les tracés des chemins d'exploitation ZE07 et ZE08.

En effet, ceux-ci se trouvent dans le périmètre du futur parc photovoltaïque et ne desservent que les parcelles qui seront incluses dans ce parc : parcelle ZE01 appartenant à la commune de Parnac et parcelles ZE04 et ZE09 appartenant à un même propriétaire. L'ensemble de ces parcelles se situe en zone AE (zone d'extension future de la zone d'activité) de la carte communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, donne son accord de principe pour que les chemins concernés contournent par l'extérieur le projet de parc photovoltaïque tel qu'indiqué sur le plan et schéma ci-joints.

POUR EXTRAIT CONFORME.

LE MAIRE,  
Christine DEJOIE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le 25/05/2022

Publié, affiché ou notifié le 31/05/2022

LE MAIRE,

